

Réunion publique du Conseil de quartier Place des Fêtes
16 avril 2013 - 19h30
Centre d'animation Place des Fêtes – 2/4 rue des Lilas 75019 Paris

Réunion animée par Halima JEMNI, Déléguée du Maire pour le quartier Place des Fêtes.



ORDRE DU JOUR

- **Echanges avec François DAGNAUD, Maire du 19e**
- **Présentation de deux jardins partagés du quartier :**
 - « Le jardin enchanté », rue Henri Ribière
 - « Le petit jardin de la Place des Fêtes », rue Eugénie Cotton
- **Point sur les travaux et la concertation en cours sur le parc des Buttes-Chaumont**
En présence de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)
- **Présentation de l'étude et des résultats de la concertation sur le devenir de la Petite Ceinture**
En présence de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)

ECHANGES AVEC FRANÇOIS DAGNAUD, MAIRE DU 19^{EME}

Après la démission de Roger MADEC, qui souhaitait passer le relai et se consacrer à son mandat de sénateur, François DAGNAUD a été élu Maire du 19^{ème} arrondissement lors du Conseil d'Arrondissement du 4 février 2013. Il a auparavant été Premier adjoint au Maire du 19^{ème} et Adjoint de Bertrand DELANOE, Maire de Paris, durant près de 10 ans.

Il se rend aujourd'hui dans les différents Conseils de quartier afin de se présenter. François DAGNAUD considère en effet que l'instance du Conseil de quartier est un outil important de la démocratie participative, et beaucoup des projets portés par la Mairie sont en effet issus des Conseils de quartier. Afin d'améliorer encore leur fonctionnement, la Mairie organise les Rencontres de la Vie Locale du 22 au 24 avril 2013 pour permettre de réfléchir à la façon dont les conseils de quartier peuvent répondre et participer mieux encore à la vie locale.

François DAGNAUD évoque les nombreux projets engagés sur le quartier Place des Fêtes :

- **Le projet de réaménagement de la place des Fêtes**

Ce projet est porté en grande partie par le conseil de quartier qui a participé activement à l'élaboration d'un questionnaire à destination des habitants. Ce questionnaire a reçu près de 1000 réponses, ce qui est considérable pour ce type de projet. Un compte-rendu de l'analyse a été présenté lors de la précédente réunion publique. Consciente des enjeux de ce réaménagement, la municipalité va poursuivre le travail autour des principales problématiques dégagées par l'enquête :

- La végétalisation de la place
- Le devenir des pièces d'art
- Les déplacements
- Le maintien et le dynamisme de l'activité commerciale
- L'animation de la place

Un cahier des charges sera élaboré par un bureau d'études puis soumis aux habitants. Un aménageur sera ensuite chargé de proposer différents scénarios qui seront soumis à la réflexion collective.

- **L'ancien lycée hôtelier Jean Quarré**

L'ancienne emprise de ce bâtiment est liée au devenir de la place. Deux idées émergent aujourd'hui :

- Installer les locaux réunifiés du Centre d'Action Social de la Ville de Paris (CASVP).
- Installer une « école-relais » pour le cas où un relogement temporaire d'une école serait nécessaire.

Les anciens locaux de l'annexe seront réaménagés également, il est actuellement prévu d'y proposer un équipement sportif (réserve PLU).

- **La rue de Belleville**

La rue de Belleville est un lieu de commerce et de proximité à préserver. Actuellement en double sens, avec des trottoirs trop larges ou trop étroits selon les niveaux, cette rue est à repenser dans son ensemble. C'est un réaménagement qui concerne plusieurs quartiers, et même plusieurs arrondissements. C'est donc un projet de grande ampleur, que la municipalité a souhaité porter au Plan d'Investissement Pluriannuel de Paris (PIPP).

La municipalité reste également vigilante sur les événements qui peuvent perturber la vie du quartier. Elle est ainsi actuellement attentive aux agissements d'un groupe de jeunes gens qui se sont livrés à des actes inacceptables. Les services de police sont mobilisés, mais il s'agit de jeunes mineurs. En parallèle, la Mairie a mis en place un partenariat avec le parquet, le rectorat et le club de prévention Jeunesse Feu Vert afin de nouer le dialogue avec leurs familles.

Pour terminer, François DAGNAUD indique qu'il a pris ses fonctions de Maire avec beaucoup d'engagement et de gravité, car le 19^{ème} est un arrondissement dense, où s'écrit l'avenir de Paris puisqu'il est au cœur de la future métropole. Il souhaite être un Maire disponible, avec une équipe très investie et ouverte au dialogue.

Questions/commentaires

Que va devenir l'immeuble de la rue Mouzaia qui fait l'objet d'un squat actuellement ?

Les immeubles des 58-62 rue de Mouzaia abritaient les services de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), et sont donc propriété de l'Etat. Une partie du bâtiment a été confiée à l'armée du Salut qui encadre un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU). La seconde partie n'a pas été utilisée dans un 1^{er} temps, et un collectif d'artiste s'y est installé illégalement. Il s'agit donc d'un squat, mais leur présence a été tolérée en attendant de leur trouver des locaux appropriés. La situation a cependant évolué récemment, puisqu'ils ont organisé des fêtes incontrôlables, mettant en danger les participants et les habitants. Le préfet a été saisi afin d'accélérer la procédure d'expulsion et Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre et Cécile Duflot, Ministre du Logement ont annoncé que les locaux allaient être utilisés pour agrandir le CHU et y installer quelques logements.

Nous faisons face à une augmentation excessive de la taxe de balayage, alors que nous sommes particulièrement mal lotis. A quoi est-ce dû ?

Un article consacré à la taxe de balayage est à retrouver dans le dernier numéro du Paris du 19^{ème}. La taxe a été créée en 1873, établissant le prix en fonction de la largeur de la rue. Cette répartition amenait donc les habitants de certaines rues populaires à payer plus chers que les habitants par exemple des abords du Champ de Mars. Le Conseil de Paris a donc souhaité mettre plus de justice et le choix a été fait de mettre tout le monde au même niveau, à savoir au tarif au plus bas. 98% des rues sont ainsi gagnantes, mais pour certaines rues étroites et en particuliers les maisons situées à l'angle de deux rues, le coût a augmenté. Alerté par l'association des Villas sur leur situation, François DAGNAUD a pris l'initiative de faire porter un vœu au Conseil de Paris pour réfléchir à une meilleure solution pour ces situations particulières.

Je représente l'Association les Amis de la Place des Fêtes, nous nous interrogeons sur la pertinence de la délimitation du périmètre de réaménagement qui ne devrait pas être réduit à l'ilot central.

Le périmètre a été défini en concertation et n'inclut pas uniquement l'ilot central.

Les arbres devant l'école Eugénie Cotton sont entourés de barrières en bois sur lesquelles les enfants jouent et risquent de se blesser.

Les arbres ont été replantés car ils devaient être remplacés. Comme ils sont situés devant un groupe scolaire, ces arbres ont été soigneusement protégés, avec une structure en bois. Vous êtes la première à nous signaler une éventuelle dangerosité, nous allons faire le point.

Le marché est nettoyé trop tardivement, les enfants jouent dans les détritrus.

Le volume de déchet organique et son traitement est une vraie question pour la Ville. Nous allons nous renseigner sur les horaires de nettoyage et tenter de comprendre pourquoi il a lieu tardivement.

Les façades ne sont pas alignées rue de Belleville, à quoi est-ce dû ?

Cet urbanisme date de l'époque où l'on pensait qu'il fallait privilégier la voiture dans la ville et où l'on souhaitait transformer la rue en deux fois deux voies. Les bâtiments nouveaux ont alors été construits en retrait. Il est intéressant aujourd'hui de conserver cette diversité liée à l'histoire.

Il n'y a pas d'abris-bus à l'arrêt du 48 du bas de la rue des bois. C'est problématique pour les personnes âgées.

Tant que le trottoir n'est pas agrandi, il n'y a pas assez de place pour y mettre un arrêt de bus. Et si on le déplaçait, la distance minimum entre 2 arrêts ne serait plus respectée et la RATP refuserait la proposition. Une piste de réflexion est envisageable pour mettre un arrêt devant l'hôpital Robert Debré.

PRESENTATION DE DEUX JARDINS PARTAGES DU QUARTIER

« Le jardin enchanté », rue Henri Ribière

Il s'agit d'un jardin partagé dont les parcelles ne sont pas privatives. Il a été conçu pour permettre aux habitants de l'immeuble de profiter de l'espace disponible. Les adhérents cultivent essentiellement des fleurs mais également des plantes aromatiques. Un bac à compost a récemment été ajouté. Les adhérents ont émis le souhait que le jardin soit ouvert à tous ceux qui passent, organisent des fêtes de temps à autre, et participent à la fête des jardins. Il a également accueilli les enfants de l'école de la rue des Bois. Enfin, des rendez-vous thématiques sont régulièrement organisés, pour planter, bêcher ou effectuer d'autres tâches de jardinage.

« Le petit jardin de la Place des Fêtes », rue Eugénie Cotton

Le petit jardin de la place des Fêtes est sur le point d'ouvrir au public, et sera inauguré très prochainement. Il sera ouvert à tous, chacun pouvant venir y jardiner aux heures d'ouverture. Il fait partie de la charte Main Verte et a pour particularité d'être accessible aux personnes à mobilité réduite. Des panneaux d'affichage sont disponibles en braille, et un projet de développement d'un espace senteur pour les malvoyants est actuellement à l'étude. Il sera ouvert deux demi-journées par semaine, certainement le jeudi et le dimanche après-midi. Les clés seront disponibles au centre d'animation.

POINT SUR LES TRAVAUX ET LA CONCERTATION EN COURS SUR LE PARC DES BUTTES-CHAUMONT

Des travaux sont en cours sur ce site classé, et concernent l'ensemble du parc, excepté l'île située au centre. La première partie des travaux concerne les installations hydrauliques (mise en place notamment d'un système de recyclage) ce qui devrait permettre de faire l'économie d'un million de mètre cube d'eau. Le dispositif d'arrosage sera lui aussi rénové.

La seconde partie des travaux concerne la rénovation des allées. Les trottoirs, qui n'existaient pas à l'origine, seront supprimés, et le revêtement sera changé afin de rendre à l'ensemble un caractère plus paysager qu'urbain.

Un intérêt particulier est porté à la conservation des arbres, et différentes mesures de précaution sont prises en ce sens. Un mobilier urbain cohérent avec la conservation du mobilier historique sera posé, afin de restituer une certaine harmonie. Des plans seront en outre installés aux différentes entrées du parc.

De mai 2013 à juin 2014, c'est la partie centrale qui sera traitée. Les 18 mois suivants seront consacrés à la partie extérieure du parc. Pendant la durée des travaux, une information générale sera disponible aux entrées du parc, et l'exposition dans le pavillon face à la mairie du 19^{ème} sera agrandie. Enfin, le phasage des travaux sera disponible sur le site de la mairie (ainsi que les compte-rendus des ateliers qui se dérouleront prochainement en mairie).

Quatre ateliers de concertation avec les habitants auront lieu prochainement, sur les thématiques suivantes :

- Biodiversité : 15 mai
- Mobilité/accessibilité : 22 mai
- Surveillance/entretien : 29 mai
- Ouverture aux activités et ouverture géographique : 12 juin

Les ateliers ont lieu à la salle du Conseil de la Mairie du 19^e, à 18h.

Questions/commentaires

Comment gérez-vous le problème des arbres ?

Il y a un plan de gestion des arbres, qui sont replantés si nécessaire.

Il y a une variété d'oiseau extraordinaire, y faites vous attention ?

Oui, et vous pouvez venir en parler lors de l'atelier sur la biodiversité.

Les barrières Vauban devant le Rosa Bonheur dénaturent le paysage, c'est dommage.

Ces barrières permettent de gérer le flux souvent important.

Pourrait-on traverser le parc en vélo ?

Ce n'est pas prévu, mais la question peut-être discutée lors de l'atelier correspondant.

Pourquoi y a-t-il des phases indiquées comme « conditionnelles » dans les travaux ?

Certaines phases sont inscrites comme « conditionnelles » en raison de l'éventuel changement de gouvernance lors de la prochaine mandature.

Qui finance les travaux ?

Les travaux de ce type sont financés par la Ville de Paris sur proposition des arrondissements.

Avez-vous prévu de mettre des ruches ?

Il y a beaucoup de demandes à ce sujet. Il est également possible d'envisager de mettre des ruches sur le tracé de l'ancienne Petite Ceinture.

PRESENTATION DE L'ETUDE ET DES RESULTATS DE LA CONCERTATION SUR LE DEVENIR DE LA PETITE CEINTURE

A l'origine, la petite ceinture est un ouvrage militaire. Le trafic voyageur n'est arrivé qu'ensuite. Le trafic de marchandises fonctionne jusqu'en 1985. Aujourd'hui seuls quelques trains circulent dans la partie Nord. Certaines parties sont souterraines, d'autres sont à découvert. Les usages sont aujourd'hui très diversifiés : tennis, habitat précaire, jardins pédagogiques, coulée verte... Certaines zones sont classées en Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU). Avec le temps, cet espace est devenu une véritable réserve

naturelle. C'est aujourd'hui en quelque sorte l'envers du décor de la ville, offrant des vues exceptionnelles sur Paris à certains endroits.

A la demande de la Ville de Paris, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a réalisé certaines propositions d'aménagements qu'il a présenté en réunion de concertation, afin d'amener les habitants à réagir :

- Utilisation pour du transport, avec des liaisons de service notamment sur la partie Nord et dans le 15^{ème}.
- Maintien d'un transport voyageur de type tramway, mais il faut savoir que sur certaines parties, la distance avec les habitations n'est que de quelques dizaines de centimètres
- Création de transport voyageur
- Création d'une zone verte, avec des activités liées à la biodiversité, des espaces verts, jardins...

Il ressort de cette concertation que le transport léger est assez impopulaire auprès des Parisiens. La Ville entame maintenant une réflexion avec Réseau Ferré de France (RFF), discussions au sein desquelles la question financière n'est pas anodine. Le projet n'est qu'à l'étape de l'étude pour le moment.

Questions/commentaires

Quel est le niveau de sécurité dans les tunnels, qui ont quelques décennies ?

C'est en effet l'un des grands problèmes techniques et financiers.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

